



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Armements et équipements

Question écrite n° 61153

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose à M le ministre de la défense que la politique française actuelle de défense se trouve faire face à une alternative : d'une part, la France pourrait être sollicitée de participer à la réalisation de l'avion de combat européen nommé EFA, réalisé par les quatre pays coopérants (Allemagne, Espagne, Italie et Grande-Bretagne) ; mais, d'autre part, elle développe déjà seule le Rafale et cela pour un coût évalué à 40 milliards de francs. Ce programme est déjà fort avancé ; il n'est pas question de l'abandonner. D'autant plus que le « groupe des quatre » n'a pas jusqu'à maintenant fait preuve d'une efficacité remarquable, puisque ce programme EFA, après avoir pris du retard, a vu son coût augmenter. Il lui demande de lui indiquer quel est son sentiment sur cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - Le programme Rafale a été défini pour répondre aux besoins opérationnels des armées françaises. Ainsi, alors que l'EFA a été orienté prioritairement vers les missions air-air de défense et de supériorité aérienne, le Rafale est un avion polyvalent à capacité air-air, air-sol et air-mer. Le développement du programme Rafale est très avancé : le premier prototype a volé en mai 1991 : plus d'une centaine de vols d'essais ont déjà eu lieu ; récemment, aux États-Unis ont été effectués des essais de catapultage de l'avion, qui se sont déroulés de façon satisfaisante. Le premier vol du prototype de l'EFA était annoncé début 1993. Mais le ministre de la défense allemand souhaite apparemment arrêter le développement en cours et convaincre les partenaires (Italie, Espagne, Grande-Bretagne) de se reorienter vers un nouveau programme d'un avion plus léger et moins coûteux. Les spécifications de ce nouvel avion ne seraient pas encore arrêtées. Compte tenu de l'état d'avancement du programme Rafale et des incertitudes qui pèsent sur le futur de l'EFA, Le ministère de la défense entend poursuivre le programme Rafale qui permettra à la France de disposer d'ici à la fin du siècle d'un avion répondant à ses besoins et qui contribuera au maintien de la compétitivité de l'industrie aéronautique nationale.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61153

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1992, page 3895